



Commission d'orientation de
la recherche et de l'expertise

17 octobre 2023

Rédacteur : Aurélie PREVOT (SCI)

Rapport annuel d'activités de la Core 2023

1. Vie de l'instance

Bertrand Brulin (collège Syndicats), Céline Granjou (collège Académiques) et Sylvaine Ronga-Pézeret (collège Industriels) ont souhaité interrompre leur mandat dès 2023, par manque de temps à accorder aux travaux de l'instance. La Commission a accueilli deux nouveaux membres :

- Daniel Coelho, docteur en physique, est ingénieur en sûreté après-fermeture à l'Andra et délégué syndical central Cfdt (collège Syndicats).
- Gaëlle Guillossou, spécialiste de la qualité de l'air, est ingénieure de recherche et évaluatrice de risques sanitaires au sein du service des études médicales d'EDF (collège Industriels).

Les séances plénières de la Core se sont déroulées les 7 mars, 27 juin et 17 octobre. La Commission a repris un format « présentiel » en cours d'année, avec les deux dernières réunions organisées à Paris.

2. Avis rendus par la Core en 2023

La Core a apporté cinq contributions aux réflexions stratégiques de l'Ineris [avis détaillés en annexe].

- Dans le cadre de la consultation annuelle sur les orientations des programmes d'appui à l'administration de l'Institut (programme LOLF 181 « prévention des risques »), la Core a souligné des points d'intérêt en matière d'économie circulaire et de nouvelles filières énergétiques. La Commission a soulevé la question du positionnement de l'Institut sur la relance de l'activité minière. Elle a également mis l'accent sur la dimension « changement climatique » à prendre en compte dans l'approche des risques sur le territoire. La Commission a enfin confirmé l'intérêt des travaux sur les substances P-FAS et invité l'Institut à préciser son positionnement sur la biodiversité.
- Depuis 2021, la Commission est sollicitée sur l'usage fait par l'Ineris du versement attribué au titre de l'astreinte prononcée par le Conseil d'Etat en lien avec la qualité de l'air. La Core a rendu un avis sur le second programme de travail envisagé en 2023, en particulier sur le choix des thématiques étudiées. Ce programme est constitué de projets pré-fléchés dans la continuité du premier programme et d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) interne sur trois thématiques :

pollution particulaire liée aux feux de forêts (sources, impacts sur la qualité de l'air, voire impacts sanitaires) ; impact de la transition énergétique (dont hydrogène) sur la qualité de l'air ; nouveaux capteurs et cartographies haute-résolution des émissions et concentrations de polluants atmosphériques (dont les pesticides).

- L'Ineris souhaitant enrichir d'une dimension participative sa capacité d'anticipation des risques émergents, la Core a été particulièrement mobilisée sur la mise en place de la veille prospective à l'Institut. La Commission a rendu un avis sur le projet de rapport de veille prospective, qui constitue le jalon 38 du Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025 de l'Ineris.
- Le développement de la science ouverte à l'Ineris est un sujet suivi par la Commission depuis le démarrage de la réflexion en 2021. Cette année, la Core a pu contribuer à la réflexion sur l'ouverture des données (*open data*) de l'Institut et a rendu un avis sur le projet de politique interne globale dont l'Institut souhaite se doter.
- La Core a apporté son « regard sociétal » dans l'élaboration d'un jalon du COP, en participant à la relecture du contenu introductif mettant en perspective l'analyse des enjeux de maîtrise des risques. Sa contribution a porté sur le jalon 7 : « Synthèse des connaissances sur les enjeux de maîtrise des risques liés aux substances préoccupantes dans les filières de recyclage des plastiques ».

3. Sujets mis en débat en séance plénière

- Pour faire suite à la proposition de jalon soumise par la Core en 2020 dans son avis sur le COP, l'Institut a présenté les grandes lignes du jalon 20 « état des connaissances sur l'évaluation sociotechnique des organisations présentes sur les sites industriels », prévu en 2023.
- La Commission a été informée des résultats de l'AMI interne lancé dans le cadre du programme en lien avec l'astreinte qualité de l'air, qui a abouti à la soumission de 6 propositions (4 projets de recherche, 2 demandes d'investissements).
- L'Ineris a présenté la version définitive et réalisé une démonstration en ligne de la base de données environnementales en situation accidentelle et post-accidentelle (CARTAM). La Commission avait rendu un avis en 2021 sur les principes de fonctionnement de cette base de données.
- La Core a continué à échanger avec l'Ineris sur le sujet, toujours d'actualité, des « polluants éternels ». Après avoir présenté ses travaux de recherche, l'Institut a fait un point sur l'inflexion de ses travaux d'appui à l'administration sur les dangers et risques des substances per et poly-fluoroalkylées (P-FAS).
- La Core a conduit une discussion sur la géothermie profonde, à partir de la présentation de deux rapports de l'Ineris, l'un sur les risques liés aux anciens puits d'hydrocarbures et à leur reconversion en puits géothermiques (jalon 5 du COP), l'autre sur les bonnes pratiques pour la maîtrise de la sismicité induite par la géothermie, guide réalisé en partenariat avec le BRGM.
- Dans la foulée de la réflexion initiée en 2022 sur l'évolution du dispositif d'ouverture de l'Institut, la Core a débattu de premières pistes de transformation de la collection Ineris références, lancée en 2012, et des réunions-débats avec les parties prenantes, organisées depuis 2008.
- La Core a pris connaissance d'un travail de revue comparative d'initiatives de dialogue citoyen conduit en 2022 par le Health Data Hub (HDH). Dans le cadre de ses missions, le HDH envisage de créer des groupes de dialogue avec la société civile, ce qui l'a conduit à étudier les initiatives de gouvernance citoyenne existantes ailleurs. Caroline Guillot, directrice citoyenne, a présenté les enseignements tirés de l'enquête auprès 7 dispositifs pérennes : Anses (Comités de dialogue), ANSM (Comités scientifiques permanents), Haute autorité de santé (Conseil pour l'engagement des usagers), IRSN (Comité Odisce et COR), Ineris (CORE), Ifremer (CPP), Santé publique France (COD).

- Le programme de recherche exploratoire (PEPR) sur la « gestion intégrée des risques pour des sociétés plus résilientes à l'ère des changements globaux » (IRiMa) a été présenté à la Commission. Un focus particulier a été fait sur le pôle « NaTech risques et impacts sur les socio-écosystèmes » piloté par l'Ineris et l'IRSN.
- La Core a pris connaissance des travaux réalisés par l'Institut dans le cadre du chantier de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Ces travaux se sont appuyés sur les capacités d'essais « en grand » de l'Ineris en matière de sécurité incendie.

4. Groupe de travail sur les données ouvertes

Un groupe de travail de la Core s'est réuni à distance le 7 février pour contribuer à la réflexion de l'Institut sur la structuration de son approche de l'ouverture des données (*open data*), conduite dans le cadre du développement de la science ouverte (*open science*) à l'Ineris. La réunion a permis de partager un premier diagnostic sur les données de l'Ineris, puis ses questionnements par rapport à leur ouverture. Les échanges, particulièrement riches, ont abordé la méthode de priorisation des jeux de données à ouvrir ; la documentation des données et les catégories de métadonnées ; la gestion de la qualification des données ; le traitement de l'historicité et de l'obsolescence des données.

Cinq membres de la Core ont participé au groupe : Brice Laurent (collège Académiques), Jean-Yves Leber (collège Associations), Jean-François Lechaudel (collège Industriels), Jacques Reis (collège Elus) et Martin Remondet (représentant de l'Etat). Jérôme Denis, sociologue au Centre de sociologie de l'innovation (Mines Paris PSL), a été associé aux échanges au titre de son expertise sur les questions d'ouverture des données. Le groupe a pu dialoguer avec cinq collaborateurs de l'Ineris impliqués sur le sujet (Caroline Fosse, Laure Malherbe, Christophe Lescot, Laurent Letinois, Aurélie Prévot).

5. Participation au séminaire des orientations scientifiques et techniques

La Core a contribué très largement au séminaire des orientations scientifiques et techniques 2023 organisé par l'Institut le 23 mai. Ce séminaire annuel est conçu comme une journée de partage et d'échanges entre l'Ineris et ses instances de gouvernance sur des questions stratégiques. Cette année l'Institut a traité des risques émergents pouvant apparaître dans les trajectoires de rupture à l'horizon 2040-2050, en ouvrant le séminaire à ses partenaires scientifiques et ses collaborateurs.

L'Ineris a inscrit dans les priorités de son COP 2021-2025 le développement de son activité de veille prospective sur les risques, et s'engage dans une réflexion collective interne, « Ineris 2035 ». Des travaux récents de prospective globale sur les transitions et ruptures ont ainsi été partagés, à partir desquels les participants ont pu échanger sur la place des risques dans ces trajectoires de transition et de rupture. Les échanges ont été suivis par un travail en ateliers, restitué en séance plénière, sur les champs d'investigation à explorer dans ces différentes trajectoires.

Quatorze membres de la Core ont activement pris part aux échanges qui se sont tenus en format mixte, à Paris et en visioconférence. Par ailleurs, le Vice-Président de la Core Brice Laurent (collège Académiques) est intervenu dans le cadre de la table-ronde « Santé, énergie, environnement, société, numérique : quels risques émergents dans les trajectoires de rupture à horizon 2040-2050 ? ». Le séminaire a rassemblé 127 participants.

Le présent rapport annuel d'activité est présenté au Conseil scientifique du 26 octobre 2023 et annexé au rapport du Conseil transmis au Conseil d'administration du 30 novembre 2023

Annexe : Avis rendus par la Core en 2023

Avis de la Core sur les orientations 2024 des programmes d'appui

Les programmes d'appui à l'administration de l'Ineris, qui font l'objet d'une consultation annuelle de la Core, ont été présentés à la séance plénière du 27 juin 2023. La Core est sollicitée sur les inflexions pour 2024 des programmes, regroupés en quatre thématiques, et sur le suivi des jalons du COP associés. L'avis de la Core est porté à la connaissance du Conseil d'administration, qui doit se prononcer sur les programmes d'appui à l'administration le 30 novembre 2023.

La Core estime que les priorités 2024 de l'Institut, dans leur ensemble, répondent à des enjeux importants pour la société civile. La Commission encourage l'Institut à développer son approche prospective des sujets et note plusieurs points d'intérêt :

Sur la transition énergétique et l'économie circulaire :

- La Core souscrit aux orientations des travaux de l'Ineris sur l'économie circulaire, en particulier sur la question des substances préoccupantes dans les plastiques, qui fait pleinement partie du débat public. Sur l'économie circulaire, il serait utile que l'Institut développe ses travaux d'aide à la décision, en proposant un panorama des risques avec l'évaluation d'une alternative par rapport à une autre.
- La Core suggère que l'Ineris s'intéresse davantage à la fin de vie des filières énergétiques : batteries, photovoltaïque, éolien... Les difficultés du recyclage donnent des arguments pour s'opposer au développement de ces filières, dont la société a aujourd'hui un besoin crucial. En la matière, les « sachants » de confiance ne sont pas si nombreux. De façon plus générale, la Core jugerait intéressant de discuter avec l'Institut de la fin de vie et du devenir des nouvelles énergies, en abordant les orientations prises et donc les risques associés.
- La Core relève le regain d'intérêt pour l'activité minière et invite l'Institut à réfléchir à son positionnement et à sa contribution sur cette question. L'expertise sur les risques est un enjeu fort pour le débat public sur ce sujet, avec des liens à faire avec un contexte environnemental et climatique dont l'évolution s'accélère. L'Ineris pourrait jouer un rôle crucial, car il n'est pas certain qu'à ce stade, l'expertise publique soit prête à alimenter le débat.

Sur les risques liés aux sites et territoires :

- La Core confirme l'importance de mettre à jour les connaissances sur les phénomènes dangereux accidentels et mentionne le vieillissement des installations comme un enjeu sociétal fort. La Core regrette toutefois que l'Institut ne puisse développer des travaux sur les matériaux, qui représentent une part non négligeable des causes d'accidents industriels (intégrité mécanique, corrosion, rupture sous fatigue...).
- La Core suggère à l'Institut de développer et élargir ses travaux en lien avec le changement climatique. Il s'agirait par exemple d'intégrer le facteur « dérèglement climatique » dans les méthodes d'évaluation réglementaires (étude de danger ou d'impact), qui sont aujourd'hui réalisés dans des conditions climatiques standard ; de développer des travaux sur les risques liés au retrait-gonflement des argiles dont l'importance va croissant ; d'analyser et prendre en compte les interactions entre la diminution de la ressource en eau et les risques industriels / l'impact des pollutions...
- La Core encourage l'Ineris à approfondir son approche territoriale des risques, en y intégrant les dimensions sociétales. Une approche davantage intégrée nécessite, pour exister, de décloisonner les méthodes et les pratiques pour que l'ensemble des acteurs puisse travailler sur les risques. Cette vision « systémique » permettrait de traiter d'enjeux, encore peu ou mal pris en compte dans la maîtrise des risques : comment vivre sur des territoires contaminés de façon pérenne ? Combien de temps doit-on penser la contamination du territoire par des dérivés de substances chimiques ? Quelle est la place de l'expertise sur le territoire et comment évolue-t-elle ? Comment hiérarchiser les risques à l'échelle des territoires ?...

- La Commission note également l'intérêt pour l'Institut d'entretenir, voire de développer plus largement dans la durée sa compétence technique sur les réseaux et infrastructures, qui dépassent les logiques de territoire et dont les enjeux prennent de l'importance, en particulier dans le contexte de la transition énergétique.

Sur les dangers des substances pour l'homme et la biodiversité :

- La Core adhère aux priorités que l'Institut s'est donné sur le sujet des P-FAS et des perturbateurs endocriniens. La Commission estime pertinent que l'Ineris mette ses travaux en lien avec les débats et réflexions sur la santé des sols.
- La Core invite l'Institut à expliciter son positionnement sur la biodiversité et suggère d'explorer les possibilités de collaboration avec le milieu associatif sur cette question.
- La Core jugerait intéressant que l'Institut fournisse une analyse des enjeux et de l'apport de la biosurveillance environnementale autour d'un site ou sur un territoire : succès, échecs, perspectives...

Avis de la Core sur le deuxième programme de travail de l'Ineris relatif à l'emploi de l'astreinte du Conseil d'Etat en lien avec la qualité de l'air

En août 2021, le Conseil d'État a condamné l'État au paiement d'une astreinte pour non-respect des valeurs limites de qualité de l'air (oxydes d'azote et particules) sur 13 zones en France. L'Ineris a été bénéficiaire d'1 M€ au titre de cette astreinte de 10 M€. Par sa décision du 17 octobre 2022, le Conseil d'Etat a de nouveau condamné l'Etat à verser une astreinte de 20 M€ constatant que les mesures prises en matière de lutte contre la pollution atmosphérique n'avaient pas permis de garantir le non-dépassement des valeurs limites de dioxyde d'azote dans les 4 zones de Paris, Lyon, Toulouse et Aix-Marseille. L'Institut a reçu à ce titre un second versement de 2 M€. La Core s'est prononcée sur le programme de travail correspondant au premier versement de l'astreinte le 4 novembre 2021. Un bilan de ce programme et de ses perspectives a fait l'objet d'échanges à la réunion plénière du 12 octobre 2022. L'Ineris a soumis le 7 mars 2023 à l'avis de la Core son projet de programme en lien avec le second versement de l'astreinte. Il est constitué de projets pré-fléchés dans la continuité du premier programme et d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) interne (dont la méthodologie a été présentée à la Core le 10 mars 2022).

La Core souligne l'intérêt pour les parties prenantes du second programme de travail de l'Ineris en lien avec l'astreinte qualité de l'air : la Commission estime que les priorités que l'Institut se propose de suivre sont globalement convergentes avec des attentes sociétales.

La Core note tout l'enjeu de se concentrer sur un nombre restreint de projets pour assurer leur approfondissement, parmi le foisonnement de projets possibles sur le sujet de la qualité de l'air.

Concernant les projets pré-fléchés :

- La Core souligne la pertinence de poursuivre le projet SOTOX sur la toxicité des particules, dont les enjeux sont considérés comme majeurs par la société civile.
- Dans la même perspective, la Core note la grande pertinence de la cartographie des dépôts de particules, qui serait un axe de travail à développer dans la durée pour l'Ineris, mais pas seul, compte tenu des moyens conséquents à mettre en œuvre.
- La Commission juge très positive les collaborations prévues avec d'autres acteurs de la qualité de l'air et encourage l'Institut à en développer d'autres, avec l'Anses par exemple.
- Au-delà des travaux sur les particules en Ile-de-France, qui portent des enjeux forts, la Commission signale l'intérêt de réfléchir à des travaux sur le lien entre pollution particulaire et effets sanitaires sur les territoires, dans des métropoles de taille moyenne par exemple.

Concernant l'appel à manifestation d'intérêt interne :

- La Core souscrit à la priorité donnée à la dimension « feux de forêt », déjà évoquée dans les échanges sur les perspectives du premier programme. L'impact des feux de forêts est un sujet qui gagne de l'importance aux yeux de la société civile, sur lequel l'Ineris sera probablement davantage sollicité ou attendu. Au même titre que les feux industriels, les parties prenantes auront besoin de disposer d'une base de connaissances robuste sur une source de pollution encore mal connue.
- La Commission partage l'intérêt de l'Institut à continuer d'explorer l'impact de la transition énergétique sur la qualité de l'air. Ce sujet est une bonne illustration de l'intérêt du modèle de l'Ineris, à la fois expert public et organisme de recherche, qui lui permet d'aller chercher un horizon scientifique plus loin pour fournir des éléments techniques à la prise de décision publique.
 - Sans préjuger des réponses à l'AMI, la Core note l'intérêt de poursuivre les travaux sur deux sujets : la réduction de l'impact du transport maritime, gros contributeur à la pollution atmosphérique ; la pollution générée par l'hydrogène énergie (émissions d'oxydes d'azote abordées dans le premier programme, mais aussi d'autres polluants comme l'ozone).

La Core en profite pour rappeler les attentes fortes des citoyens pour des travaux sur la pollution particulaire dans les transports urbains des grandes villes. La Commission suggère enfin de considérer la dimension économie circulaire & recyclage dans les projets en lien avec la qualité de l'air.

Avis de la Core sur le projet de rapport de veille prospective

En 2023, il a été proposé à la Core de participer à la réflexion sur le développement de la veille prospective de l'Institut, inscrite à son Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025. La Commission a ainsi participé activement au séminaire des orientations scientifiques et techniques du 23 mai. La Core a également été consultée tout au long du processus d'élaboration du premier rapport de veille prospective, qui constitue le jalon 38 du COP 2021-2025. Le cadrage du document a été présenté à la réunion plénière du 27 juin et un plan détaillé à la réunion plénière du 17 octobre. La Core a été invitée à réagir à la fois sur la structure, le contenu et le format de diffusion envisagés.

La Core estime très utile le rapport de veille prospective que l'Ineris se propose de rédiger et rendre public. Il peut constituer pour l'ensemble des parties prenantes une clef de lecture précieuse pour l'analyse des risques émergents. La grande valeur ajoutée du projet est de parvenir à « décentrer le regard » : sortir d'une approche traditionnelle de la veille avec une entrée par « technologies nouvelles », pour aller interroger le rôle et la place du contexte et des acteurs.

Par ailleurs, la Commission constate que le projet répond bien à l'objectif d'état des lieux des sujets à investiguer que l'Institut lui a assigné. Le contenu envisagé intègre les enseignements la réflexion participative conduite lors du séminaire scientifique du 23 mai et la structure proposée offre des perspectives de traitement intéressantes.

Il y a également un enjeu fort à faire connaître ce travail : la Core préconise d'utiliser les formats les plus adaptés à une large diffusion, et les plus pratiques à mettre à jour. La Commission invite ainsi l'Institut à étudier les possibilités du format numérique, par rapport à une version papier classique.

Afin de prolonger la réflexion sur le contenu des champs de veille, la Core recommande de :

- Préciser dans l'introduction le périmètre des risques sur lesquels l'Ineris se penche, qui n'est pas forcément limité à son périmètre d'activités actuel (qu'en est-il des risques biologiques par exemple ?). Il est important d'explicitier ce que l'Ineris choisit de ne pas traiter et pourquoi.
- Eclairer les enjeux portés par le concept de « zones d'ignorance », pour que cette notion soit bien comprise.
- Prendre en compte le phénomène de judiciarisation des questions environnementales dans les facteurs de risque à surveiller.
- Considérer la baisse des moyens publics dans les tendances de fond, et intégrer une dimension financière dans la veille des attentes et enjeux des différents acteurs.
- Traiter la dimension européenne et internationale des jeux d'acteurs (acteurs économiques, pouvoirs publics, ONG...) et en faire une section spécifique, dans le rapport, de la veille des acteurs.
- Donner une véritable dimension territoriale à la veille des jeux d'acteurs et distinguer les nuances de positionnement des acteurs du territoire, qui prennent parfois une place nouvelle sans être de nouveaux entrants (c'est le cas des élus par exemple). Il serait également intéressant de suivre le développement d'initiatives de « recherche territorialisée ».
- Identifier et analyser les conséquences de l'accélération des connaissances, avec le poids croissant de l'obsolescence des concepts (remise en cause de la science, renoncement à produire certaines connaissances...).
- Aller au-delà de la question de la confiance dans la science, et considérer que c'est la redéfinition de la démarche scientifique elle-même qui est peut-être en jeu.
- Clarifier le champ de veille qui concerne les acteurs citoyens : il s'agit de suivre l'évolution des formes d'expression et d'action citoyennes, pas uniquement la question des perceptions et des représentations.

- Donner de l'importance au changement de paradigme dans l'approche de l'innovation et des risques associés : exigence de réversibilité des technologies, prise en compte d'une flexibilité accrue, etc.
- Surveiller les thèmes de la résilience et du rapport à la sécurité dans la veille des attentes des acteurs. A ce titre, il serait intéressant d'intégrer la notion d'approche collective de la sécurité dans le champ de veille.
- Considérer la dimension « culture du risque » pas uniquement comme relevant du jeu des acteurs mais également comme un facteur de risque.
- Préciser les suites qui seront données au rapport et les prochaines étapes de la veille prospective.

Avis de la Core sur le projet de politique interne sur les données ouvertes

La Core est associée à la réflexion sur le développement des pratiques de science ouverte de l'Ineris depuis 2021 (participation au séminaire des orientations scientifiques et techniques du 17 novembre). Elle a été sollicitée en 2023 pour apporter une contribution spécifique sur l'une des dimensions de la science ouverte, l'ouverture des données (open data). Un groupe de travail de la Core, composé de 5 membres (Brice Laurent, Jean-François Lechaudel, Jean-Yves Leber, Jacques Reis, Martin Remondet) et d'une personnalité associée (Jérôme Denis, sociologue à Mines Paris PSL), s'est réuni le 7 février pour échanger avec l'Ineris sur un premier état des lieux des données et sur les questionnements que suscite la mise en œuvre de leur ouverture. Il a été rendu compte du travail du groupe à la réunion de la Core du 7 mars. La Core a été ensuite consultée à la réunion du 17 octobre sur les grandes lignes de la politique interne dont l'Institut envisage de se doter.

La Core encourage l'Institut à mettre en œuvre une politique d'ouverture de ses données : cela constitue aujourd'hui un levier incontournable des interactions science-société, qui donne l'opportunité au citoyen de produire de la connaissance et d'être davantage acteur des politiques publiques.

Compte tenu de l'ampleur du chantier à réaliser, la Core approuve le caractère progressif et pragmatique de la démarche adoptée par l'Ineris. La Commission partage toutefois les inquiétudes de l'Institut quant à la faiblesse des moyens à disposition pour accompagner, dans de bonnes conditions, la réutilisation des données qui seront ouvertes.

La Core souscrit aux principes que l'Ineris entend mettre en œuvre pour développer ses pratiques d'ouverture des données. Sur la base des travaux du groupe de travail, la Commission :

- valide l'intérêt de l'exercice de priorisation auquel l'Institut souhaite procéder pour guider l'ouverture de ses données. Elle suggère de s'appuyer sur les échanges du groupe de travail pour analyser les critères de priorisation.
- Souligne l'utilité de replacer la politique interne dans le cadre réglementaire français et européen dont relève l'Ineris, en s'appuyant sur les définitions associées.
- Propose que l'Institut signale *a minima* l'existence de ses jeux de données (en particulier les jeux de données anciens qui ne seront peut-être pas ouverts rapidement), pour que de potentiels utilisateurs puissent savoir que ces données existent et demander le cas échéant à y avoir accès.
- Invite à réfléchir à des partenariats académiques pour débloquer les verrous auxquels l'Ineris pourrait être confronté sur l'ouverture des données (mise en œuvre de l'interopérabilité, etc.).
- Encourage l'Institut à renseigner autant que possible les conditions de production des données (méthode, incertitudes, biais potentiels, traitement, usage...).
- Insiste sur l'importance d'explicitier la stratégie de l'Institut en matière de licence d'utilisation, et conseille d'attribuer de façon systématique une licence pour limiter le mésusage des données.
- Préconise de s'appuyer sur des standards de métadonnées pour décrire les données, et par la suite de mener des enquêtes utilisateurs pour améliorer les répertoires de métadonnées propres à l'Institut.
- Recommande à l'Institut de réfléchir à ses critères de qualification/non qualification des données, ce qui permettra d'assortir les données non qualifiées de précautions aux utilisateurs.
- Note la pertinence de traiter des enjeux de l'obsolescence des données, en s'appuyant sur des ressources externes et en exploitant des retours d'expérience existants.

Avis de la Core sur l'analyse des enjeux de la synthèse sur les risques dans les filières de recyclage des plastiques

Dans le cadre de son Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025, l'Ineris s'est fixé en 2023 la réalisation d'un jalon intitulé « synthèse des connaissances sur les enjeux de maîtrise des risques liés aux substances préoccupantes dans les filières de recyclage des plastiques » (jalon 7). Le cadrage et le plan du document ont été présentés à la Core à la réunion plénière du 29 juin 2022. Lors de la réunion plénière du 17 octobre 2023, la Core a été invitée à porter son « regard citoyen » sur la rédaction de la partie introductive du document, en particulier exprimer sa compréhension et son appréciation, au regard des attentes sociétales, de l'analyse globale des enjeux que l'Ineris présente.

La Core souligne le grand intérêt, pour les parties prenantes, de disposer d'une introduction qui met en perspective un sujet technique : cela donne des points de repère pour fixer le cadre et le contexte dans lequel s'inscrit le document produit par l'Ineris.

La Commission relève également les efforts louables de vulgarisation scientifique de l'Institut : le texte est clair, bien écrit et il est compréhensible par des lecteurs non-initiés.

La Core regrette toutefois que l'analyse des enjeux ne fasse qu'effleurer le débat sociétal qui existe autour de la priorité donnée au recyclage des plastiques, au détriment d'autres options. Cela enrichirait la portée de l'introduction d'exposer plus clairement les termes de ce débat, sans que cela amène l'Institut à prendre une position quelconque, qui n'est pas dans ses missions.

La Commission suggère également d'amender le contenu de l'introduction en :

- précisant ce que l'Ineris va développer dans le corps du document (filières de recyclage), qui est un périmètre moins large que celui de l'introduction (gestion des déchets plastiques) ;
- mettant en valeur la logique de structuration du document, qui traite du devenir des substances préoccupantes en considérant toutes les étapes du processus de recyclage ;
- abordant aussi la question du devenir des substances dans une approche par « filières », peut-être au travers d'une forme de « grille de risques » ;
- intégrant les enjeux liés à l'incinération des déchets ;
- mentionnant la question de la criminalité dans les filières de recyclage et de réemploi ;
- soulignant le poids du décalage qui peut exister entre le moment où le recyclage doit être mis en œuvre et le moment où une solution technique est disponible.